



**CÔTES-D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°22-2023-060

PUBLIÉ LE 14 MARS 2023

# Sommaire

## **Préfecture des Côtes d'Armor / DRCT**

22-2023-03-13-00001 - Arrêté portant nomination du comptable assignataire de Pléneuf-Val-André Tourisme (1 page)

Page 3

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2023-03-13-00001

Arrêté portant nomination du comptable  
assignataire de Pléneuf-Val-André Tourisme



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des relations  
avec les collectivités  
territoriales**

Arrêté préfectoral  
portant nomination du comptable assignataire de « Pléneuf-Val-André Tourisme »  
Le Préfet des Côtes-d'Armor  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques,
- VU la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019,
- VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles R.2231-31 et suivants relatifs aux offices de tourisme,
- VU le décret du 30 mars 2022 portant nomination de Monsieur Stéphane ROUVÉ en qualité de Préfet des Côtes-d'Armor ;
- VU l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur David COCHU, Secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor ,
- VU la délibération du 20 octobre 2022 du conseil municipal de PLENEUF-VAL-ANDRE adoptant les statuts de l'office du tourisme,
- VU la demande du Président de Pléneuf-Val-André Tourisme reçue le 23 février 2023 ,
- Sur proposition de la Directrice départementale des finances publiques des Côtes-d'Armor ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1er:** Le comptable assignataire de l'établissement public industriel et commercial « Pléneuf-Val-André Tourisme » créé au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est le comptable public de la commune siège de l'établissement.

**ARTICLE 2:** Le Secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor et la Directrice départementale des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le

13 MARS 2023

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général,

David COCHU